

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS*concernant**les mesures prises par la Municipalité dans le cadre
de la pandémie de coronavirus COVID-19*

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Entre fin février et début mars, la pandémie de coronavirus COVID-19 s'est très rapidement propagée à travers la Suisse, nécessitant une réaction rapide des autorités. A l'instar des autorités fédérales et cantonales, la Municipalité d'Yverdon-les-Bains a réagi avec toute la célérité nécessaire et a activé son dispositif de gestion de crise, sous la conduite directe du syndic. Un groupe de travail assure le rôle d'une cellule de crise et siège deux fois par semaine en vidéoconférence; il est constitué, outre le syndic et la municipale en charge de la police, de tous les chef-fe-s de service et de personnes exerçant des fonctions transversales au sein de l'administration communale. Un poste de commandement lié à la pandémie (PC COVID-19) est en charge de tous les aspects opérationnels sous la direction du Commandant de police. Par ailleurs, le collège municipal se réunit désormais deux fois par semaine, par vidéoconférence.

En outre, une série de mesures visant tantôt à protéger la population yverdonnoise et le personnel de l'administration, tantôt à offrir des prestations aux personnes particulièrement vulnérables durant cette période, a été mise en place. La présente communication a pour objectif de vous dresser le tableau de ces principales mesures, ce d'autant plus que les travaux du Conseil communal sont suspendus jusqu'à nouvel avis. Compte tenu de l'évolution très rapide de la situation, il est toutefois impossible de prétendre à l'exhaustivité. D'autres mesures pourront ainsi être mises en place en fonction des besoins.

1. Fermeture des guichets et fonctionnement de l'administration

La Municipalité a décidé de la fermeture de tous les guichets de l'administration depuis le lundi 16 mars 2020 à 12h jusqu'à nouvel avis. Afin de garantir des prestations en faveur de la population, l'administration reste joignable par téléphone du lundi au vendredi de 8h à 11h30. Au surplus, si cela est indispensable, les administrés peuvent prendre rendez-vous.

Au-delà de cette fermeture, le personnel de l'administration continue à travailler quotidiennement pour garantir le bon fonctionnement des services publics. Concrètement, le

personnel dédié à la sécurité publique, à la voirie ainsi qu'à l'entretien des espaces verts et des réseaux d'eau et de l'électricité poursuit sa mission au service de la collectivité.

Pour le surplus, la Municipalité a décidé de généraliser le télétravail partout où cela était possible. Elle veille en outre constamment à la répartition des ressources, en fonction des besoins, en particulier en faveur du programme « Ville d'Yverdon solidaire » (chiffre 2 ci-dessous).

Enfin, elle a souhaité garantir les prestations offertes au personnel de l'administration en ces temps de crise. Elle continuera ainsi à le rémunérer normalement et compensera les heures non travaillées en raison du coronavirus.

2. Dispositif « Ville d'Yverdon solidaire »

Sensible à la situation des personnes les plus impactées par les conséquences de la pandémie, la Municipalité a très rapidement mis sur pied le dispositif « Ville d'Yverdon solidaire » qui permet aux plus de 65 ans et aux personnes vulnérables, domiciliées sur le territoire communal, de passer commande de produits de première nécessité (alimentation), qui leur sont ensuite livrés à domicile (en principe le lendemain). Ce dispositif fait appel aux collaborateurs de l'administration mis au chômage technique par la pandémie. Ce service est mis gracieusement à disposition de ces personnes ; seul le montant des achats fait l'objet d'un remboursement de la part des bénéficiaires, ultérieurement et sur facture.

Avec l'appui de la SIC, les produits de 11 commerçants indépendants sont aussi accessibles (les clients passent commande directement auprès d'eux, « Ville d'Yverdon solidaire » prend en charge la livraison). La liste de ceux-ci peut être consultée sur le [site internet](#) de la Ville. Ce dispositif est amené à évoluer en fonction des demandes et de la situation.

Plusieurs entreprises et associations ont décidé de rallier « Ville d'Yverdon solidaire ». Ainsi, Mario Di Pietrantonio, président d'Yverdon-Sport, a mis à disposition les joueurs du club pour assurer des livraisons.

Au surplus, la Municipalité a reçu de nombreuses offres spontanées de particuliers ou d'associations signalant leur disponibilité. Ainsi, l'Association pour le Développement du Nord Vaudois (ADNV) a signalé la disponibilité de ses collaborateurs, de même que l'Association des scouts de la Roselière. Le Conseil des jeunes s'est également engagé dans la diffusion de messages de prévention entre pairs. Le Conseil des seniors (COSY) se mobilise lui aussi pour maintenir des contacts téléphoniques avec ses membres isolés par les prescriptions de confinement. Cette liste n'est pas exhaustive. La Municipalité salue ces réseaux de solidarité de proximité, témoins de la vigueur du tissu associatif local.

3. Mesures en faveur des personnes sans abri

En temps normal, les personnes sans abri peuvent bénéficier des locaux du Centre d'hébergement d'urgence du Nord vaudois « La Lucarne ». Ceux-ci ne répondent toutefois pas aux exigences sanitaires mises en place. Afin de faire face à la situation, la Municipalité a décidé d'ouvrir la salle de gymnastique du collège de la Place d'Armes pour offrir un accueil pour la nuit, depuis le 26 mars dernier. Elle a ensuite également décidé de mettre à disposition, à compter du 2 avril 2020, des locaux destinés à l'accueil parascolaire, sur ce même site, pour adapter l'accueil d'urgence des sans-abris et des marginaux, en collaboration avec les autorités cantonales, Caritas Vaud et l'ORPCI (Organisation régionale de la Protection civile). A ce jour, une quinzaine de personnes bénéficient de ces infrastructures.

4. Informations aux collaborateurs de la Ville et à la population

La Municipalité a activé son dispositif de communication de crise, à l'interne comme à l'externe. La filière Communication (SGE-COMM) travaille en étroite collaboration avec le PC-COVID19 et le syndic. S'agissant de la communication interne, la Municipalité dispense un message hebdomadaire à tous les collaborateurs et collaboratrices de la Ville afin de les informer en primeur de ses dernières décisions. Elle collecte en outre toutes ces données sur une page Intranet régulièrement mise à jour.

Pour la population, les informations préventives et pratiques sont régulièrement publiées sur le site internet de la Ville (onglet actualités), de même que des communiqués de presse (onglet médias). Ces contenus sont partagés sur les réseaux sociaux, où ils rencontrent une audience beaucoup plus élevée qu'en temps normal.

Afin d'informer les personnes moins familières du monde digital, la Municipalité a décidé de communiquer via des annonces dans le journal La Région, qui reprennent au moins partiellement les informations les plus importantes publiées sur le site de la Ville. Ces « messages à la population » remplacent pour la durée de la crise la newsletter Rive Sud (dont la parution était mensuelle) et font l'objet d'une publication hebdomadaire dans La Région, reprise dans les deux éditions suivantes, dès lors que La Région ne publie plus que trois éditions par semaine et a supprimé son tous ménages du jeudi. Pour toucher les publics-cible concernés par « Ville d'Yverdon solidaire » ou l'ouverture ponctuelle des plantages, il a été procédé à l'envoi de courriers papier.

La page d'accueil du site internet de la Ville a été retravaillée, afin d'indiquer en priorité les informations sur le coronavirus utiles à la population.

Un point de presse a été organisé, dans le respect des normes de distanciation sociale, pour faire connaître le dispositif « Ville d'Yverdon solidaire » aux journalistes qui en avaient fait la demande.

Des vidéoconférences de presse sont organisées pour présenter à la presse les actualités de la Ville. Ainsi en a-t-il été pour la présentation des comptes 2019.

Malgré cela, il est actuellement difficile de trouver de la visibilité dans les médias, qui se concentrent sur l'épidémie et n'ont plus les moyens (en journalistes comme en pagination) pour assurer une couverture exhaustive de l'actualité, tant sur les plans thématique que régional. Dans ce contexte, l'usage des réseaux sociaux se révèle précieux.

La période de crise que nous traversons actuellement est relativement difficile et anxiogène pour une partie de la population. Soucieuse du bien-être de ces citoyens, la Municipalité a souhaité mettre à disposition une liste de contacts utiles, que l'on peut retrouver sur le site internet de la Ville www.ylb.ch/coronavirus.

Il est également essentiel aux yeux de la Municipalité que les informations relatives à cette crise soient clairement compréhensibles pour l'ensemble de la population ; c'est pourquoi elle a mis sur pied une permanence sociale, qui renseigne et aiguille les personnes allophones en douze langues étrangères chaque samedi matin, par téléphone.

5. Mesures économiques

Consciente de l'impact considérable de la pandémie sur les acteurs économiques, culturels et sportifs, la Municipalité a pris plusieurs décisions pour les soutenir.

Elle a ainsi décidé de maintenir les subventions prévues, à concurrence des frais engagés, pour les institutions et associations culturelles, sportives et sociales en charge de

manifestations qui auraient initialement dû se dérouler en mars et avril. Elle souhaite ainsi leur témoigner de son soutien, en leur permettant de s'acquitter des frais engagés malgré les annulations et les reports.

Dans la même veine, la Municipalité a décidé de renoncer à l'encaissement des loyers du mois d'avril pour les détenteurs de certains baux commerciaux de la Ville. Cette décision s'applique aux entreprises et associations ayant été contraintes d'interrompre provisoirement leur activité en raison des mesures prises par la Confédération. La question de l'encaissement des loyers du mois de mai sera réexaminée ultérieurement, en fonction de l'évolution de la situation. Par cette mesure, la Municipalité souhaite là-aussi apporter son soutien au tissu économique de la Ville.

6. Fermeture des installations sportives, des plantages et des théâtres

Afin de respecter les normes établies par la Confédération en matière de distanciation sociale (interdiction des réunions de plus de cinq personnes, distance minimale de deux mètres entre chaque personne), la Municipalité a décidé de la fermeture des différentes installations sportives de la Ville. La liste complète de ces sites peut être consultée sur le [site internet](#) de la Ville.

Elle a également décidé d'interdire l'accès aux plantages pour les mêmes raisons. Les plantages de la Ville sont toutefois accessibles aux locataires souhaitant récupérer du matériel pendant Il s'agit d'un accès ciblé et limité à 90 minutes par plantage, ce qui implique que chacun peut y accéder individuellement selon un horaire précis et défini à l'avance. Un courrier a été envoyé aux locataires les informant de la date et de l'heure à laquelle ils ont l'autorisation de se rendre à leur parcelle.

La Municipalité rappelle enfin que le théâtre Benno Besson et celui de l'Echandole sont fermés depuis le 16 mars dernier.

7. Collecte de déchets

La collecte des déchets ménagers a toujours lieu de manière régulière, avec toutes les précautions nécessaires pour garantir le respect des règles sanitaires. Afin de protéger au mieux la santé de ses collaborateurs et des citoyens, la Municipalité a édicté des recommandations à l'adresse de la population s'agissant des masques, mouchoirs, articles hygiéniques ou encore serviettes en papier. Dans le même but, elle a également décidé de suspendre la collecte des déchets encombrants jusqu'à nouvel avis. En revanche, la déchèterie reste ouverte, à l'exception du samedi, selon des modalités particulières (max. trois véhicules simultanément sur la plateforme).

8. Feux de signalisation

En vue d'éviter toute action de demande des piétons pour obtenir la priorité de passage par pression du bouton, la Municipalité a décidé de placer l'ensemble des feux de carrefours en position « clignotants ». Elle invite les usagers des voies publiques (automobilistes et piétons) à redoubler de prudence et adapter leur comportement.

9. Visites protocolaires

La Municipalité a décidé de limiter autant que possible les représentations protocolaires. Elle a naturellement annulé les visites aux nonagénaires.

10. Informations complémentaires

Comme indiqué en préambule de cette communication, l'évolution très rapide de la situation implique une adaptation constante des mesures mises en œuvre par la Municipalité. A cet égard, elle vous invite à consulter régulièrement l'onglet « [Actualité](#) » du site internet de la Ville.

Si une conseillère ou un conseiller souhaite des informations complémentaires sur les mesures prises par la Municipalité, ou s'il souhaite d'une autre manière obtenir des réponses à une question que l'absence de séance du Conseil communal l'empêche d'adresser officiellement à la Municipalité, celle-ci l'invite à prendre directement contact avec l'un des municipaux, par téléphone ou par courrier électronique.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre acte de la présente communication.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :



J.-D. Carrard



Le secrétaire :



F. Zürcher